

218C1637
FR0000054470-FS0924

5 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 septembre 2018, la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank¹ (CACIB) (12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1^{er} octobre 2018, au titre de l'article 223-11-1 du règlement général, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT.

Ce franchissement de seuils résulte de la livraison physique de 7 590 909 actions UBISOFT ENTERTAINMENT au profit de la société CACIB à la suite du dénouement d'un contrat d'achat à terme conclu entre cette société et Société Générale, portant sur 7 590 909 actions UBISOFT ENTERTAINMENT².

À cette occasion, Crédit Agricole SA n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société CACIB qu'elle contrôle, 17 716 485 actions UBISOFT ENTERTAINMENT³ représentant autant de droits de vote, soit 15,73% du capital et 14,21% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CACIB (détenition effective)	7 593 164	6,74	7 593 164	6,09
CACIB (détenition par assimilation)	10 123 321	8,99	10 123 321	8,12
Total Crédit Agricole	17 716 485	15,73	17 716 485	14,21

Le déclarant a précisé que CACIB détient au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 V du règlement général 5 703 090 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 30 lots d'options d'achat cotées portant chacun sur 100 actions UBISOFT ENTERTAINMENT par lot, dénouables à tout moment jusqu'au 21 décembre 2018, par exercice au prix unitaire de 72 €;
- 130 000 options d'achat portant sur autant actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le 21 décembre 2018, par exercice au prix unitaire de 36 €;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 1 890 156 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 31 août 2021 ;
- 1 contrat à terme portant sur 1 243 699 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 juillet 2022 ;

¹ Contrôlée par Crédit Agricole SA (sise 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex)

² Cf. D&I 218C1597 du 27 septembre 2018.

³ Dont 1 249 956 assimilées au titre du 6° du I de l'article L. 233-9 du code de commerce.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 112 611 900 actions représentant 124 712 565 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 1 contrat à terme prépayé portant sur 870 732 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 juillet 2022 ;
- 1 contrat à terme portant sur 703 375 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 28 juin 2023 ; et
- 1 contrat à terme prépayé portant sur 862 128 actions UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 28 juin 2023.

Le déclarant a par ailleurs précisé que CACIB détient au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 351 068 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat à terme prépayé, dénouable entre le 23 mars 2018 et le 22 mars 2021, portant sur 2 424 242 actions UBISOFT ENTERTAINMENT⁵ ;
- 1 contrat à terme prépayé, dénouable entre le 23 mars 2018 et le 22 mars 2021, portant sur 514 533 actions UBISOFT ENTERTAINMENT⁶ ;
- 23 150 *promissory notes* portant sur 10 actions UBISOFT ENTERTAINMENT par *promissory notes*, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 31 août 2021, portant sur 231 500 actions UBISOFT ENTERTAINMENT ;
- 90 424 *puts warrants* ne portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 27 juillet 2022, par exercice au prix unitaire de 41,77 € ; et
- 94 163 *puts warrants* ne portant sur aucune action UBISOFT ENTERTAINMENT, dénouables le dernier jour ouvré de chaque mois jusqu'à l'échéance du 28 juin 2023, par exercice au prix unitaire de 70,90 €⁸.

⁵ Sur la base d'un delta de 1. Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

⁶ Sur la base d'un delta de 0,839 (soit au maximum 514 533 actions). Contrat à terme prépayé conclu par CACIB avec la société Guillemot Brothers SE le 20 mars 2018 dans le cadre de l'accord entre la société UBISOFT ENTERTAINMENT et la société Vivendi sur la cession de l'intégralité de la participation de Vivendi dans UBISOFT ENTERTAINMENT (cf. communiqués d'UBISOFT ENTERTAINMENT et de Vivendi en date du 20 mars 2018).

⁷ Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 90 424 actions).

⁸ Sur la base d'un delta de 0 (position maximale de 94 163 actions).